

TABLE DES MATIERES.

	<i>Page.</i>
1815—Acte pour remettre en force et continuer, pour un tems limité, et amender deux différens Actes y mentionnés pour mieux régler la Milice de cette Province.	7
Acte qui amende et rappelle partie d'un Acte passé dans la Cinquante-troisième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte pour accorder des Droits à Sa Majesté pour subvenir aux besoins de la Province, pendant la présente Guerre avec les Etats Unis d'Amérique, et pour d'autres fins."	15
Acte pour accorder de nouveaux Droits à Sa Majesté pour subvenir aux besoins de la Province.	21
Acte qui continue un Acte passé dans la quarante-deuxième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui autorise les Juges de Paix à faire, pour un tems limité, des Règles et Règlemens pour la conduite des Apprentifs et autres."	31
Acte pour régler les Personnes engagés dans le métier de Cuire et Vendre du Pain dans les Cités de Québec et Montréal, et dans la Ville des Trois-Rivières, et qui rappelle une Ordonnance y mentionnée.	33
Acte pour encourager et répandre l'usage de l'Inoculation de la Vaccine.	41
Acte pour démolir la Halle du Marché de la Haute Ville de Québec, et qui pourvoit aux moyens de construire de nouveaux Etaux, et pour d'autres fins y mentionnées.	47
Acte pour améliorer les Communications intérieures dans la Province.	59
Acte pour approprier différentes Sommes d'Argent y mentionnées pour réparer, améliorer et enclore la Salle d'Audience dans la Cité de Québec.	65
Acte pour accorder une Pension Annuelle aux Miliciens qui ont été blessés pendant la dernière guerre avec les Etats-Unis d'Amérique, et faire l'application d'une somme d'argent y mentionnée, pour aider Sa Majesté à défrayer les dépenses de la Milice encourues pendant la dite guerre, et à indemniser certains Officiers de Milice et les familles des Miliciens qui ont été tués pendant la dite guerre.	69
Acte qui fait une provision temporaire pour le règlement du Commerce entre cette Province et les Etats-Unis de l'Amérique, par terre ou par la navigation intérieure.	75
Acte pour continuer, pour un tems limité, certaines parties d'un Acte passé dans la Quarante-deuxième Année du Règne de Sa Majesté, intitulé, "Acte qui pourvoit plus efficacement au Règlement de la Police dans les Cités de Québec et de Montréal, et dans la Ville des Trois-Rivières; et aussi qui étend les Règlemens de Police aux autres Villes et Villages, en certains cas, et qui rappelle les Actes ou Ordonnances y mentionnés."	77
Acte en faveur des Etudiants en Loi pour la profession d'Avocats et Procureurs ou Notaires qui ont servi dans la Milice incorporée durant la dernière Guerre avec les Etats Unis d'Amérique.	79